

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Tarifs de prestations - à compter de l'année scolaire 2015/2016.

- * Restauration scolaire – Accueil sur la pause méridienne**
- * Accueil périscolaire**
- * Restauration U.P.C.**
- * Repas au Foyer-Soleil et au restaurant du C.T. M.**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de la restauration U.P.C., des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du C.T.M. sont actualisés en fonction notamment de l'évolution du coût de la vie.

Il convient donc de délibérer sur le niveau de ces tarifs à compter de l'année scolaire 2015/2016.

* * * * *

VU la délibération n° 16 du conseil municipal du 26 mai 2014 relative à l'aide aux familles pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2014/2015,

VU la délibération n° 13 du conseil municipal du 26 mai 2014 relative aux tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015,

VU la délibération n° 15 du conseil municipal du 26 mai 2014 relative aux tarifs des prestations concernant la restauration U.P.C. pour l'année scolaire 2014/2015,

VU la délibération n° 14 du conseil municipal du 26 mai 2014 relative aux tarifs des repas du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2014/2015,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – janvier 2015 = + 0,5 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'augmenter, à compter de l'année scolaire 2015/2016, les tarifs de la manière suivante :

REPAS ENFANTS – ACCUEIL SUR LA PAUSE MERIDIENNE

Année scolaire 2014/2015			à compter de l'année scolaire 2015/2016		
QUOTIENTS	TARIFS	Enfants faisant l'objet d'une Pathologie Alimentaire	QUOTIENTS	TARIFS	Enfants faisant l'objet d'une Pathologie Alimentaire
Q <= 129 €	0,38 €	0,38 €	Q <= 130 €	0,38 €	0,38 €
130 € <= Q <= 196 €	0,81 €	0,38 €	131 € <= Q <= 197 €	0,81 €	0,38 €
197 € <= Q <= 261 €	1,54 €	0,81 €	198 € <= Q <= 262€	1,55 €	0,81 €
262 € <= Q <= 326 €	2,16 €	1,54 €	263 € <= Q <= 328 €	2,17 €	1,55 €
327 € <= Q <= 392 €	2,82 €	2,16 €	329 € <= Q <= 394 €	2,83 €	2,17 €
Q > 392 € (Plein tarif)	3,53 €	2,82 €	Q > 394 € (Plein tarif)	3,55 €	2,83 €

	Pour mémoire, 2014/2015	Année 2015/2016
Repas adultes Animateur Midi 2 * Enseignants * Agents municipaux (titulaires et contractuels)	4,48 € 2,27 €	4,50 € 2,28 €
Repas adultes Enseignants ou intervenants extérieurs dans les écoles	5,41 €	5,44 €
Personnels des trois collectivités : commune de Châtellerault, CCAS et CAPC (prenant à titre exceptionnel les repas dans les restaurants scolaires)	4,39 €	4,45 €

- et d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5250

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Année scolaire 2014/2015					Année scolaire 2015/2016				
QUOTIENT FAMILIAL	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducative élémentaire	QUOTIENT FAMILIAL	Séance complète ou ADE suivi d'APS	Séance jusqu'à 17h	Séance à partir de 17h	Séance seule d'atelier de découverte éducative élémentaire
QF > 392 €	1,88 €	0,70 €	1,18 €	0,70 €	QF > 394 €	1,89 €	0,70 €	1,19 €	0,70 €
QF < ou = 392 €	1,31 €	0,50 €	0,81 €	0,50 €	QF < ou = 394 €	1,32 €	0,50 €	0,81 €	0,50 €

- ~ de valider le calcul du quotient familial joint en annexe,
- ~ d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

RESTAURATION U.P.C.

Nature des prestations	Année scolaire 2014/2015 pour mémoire	Année scolaire 2015/2016
Casse-croûte ou petit déjeuner	0,76 €	0,76 €
Goûter	0,51 €	0,51 €
Repas scolaires - enfants / adultes	2,99 € / 4,58 €	3,00 € / 4,60 €
Repas accueil de loisirs - enfants / adultes	3,53 € / 4,48 €	3,55 € / 4,50 €
Buffet	10,00 €	10,05 €
Repas plateau	5,39 €	5,42 €
Repas froid	15,90 €	15,98 €
Repas chaud	24,91 €	25,03 €

- ~ d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 251.2/7067/5240.

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015

n° 10

page 4/4

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT du C.T.M.

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.	Pour mémoire, Année scolaire 2014/2015	Année scolaire 2015/2016
		(+0,5 % et arrondi supérieur)
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus	4,40 €	4,45 €
Personnel des autres administrations et extérieurs.....	7,95 €	8,00 €
Café, thé, infusion	0,50 €	0,55 €
Repas avec vin	4,90 €	4,95 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7081/5260.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

n°2285

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER